

L'Édito

Voilà plus loin, telle était notre volonté annoncée dès 2002 en matière d'urbanisme et de cadre de vie en lançant le projet de renouvellement urbain ZAC Château-Bords de Loire. L'année 2009 aura marqué le lancement des premières réalisations de ce projet d'envergure qui s'étalera sur une petite dizaine d'années.

Les déconstructions se sont enchaînées tout au long de l'année écoulée, découvrant un large espace ouvert sur le Château, l'Église, le fleuve Loire et la Mairie, la passerelle reliant physiquement tous ces secteurs.

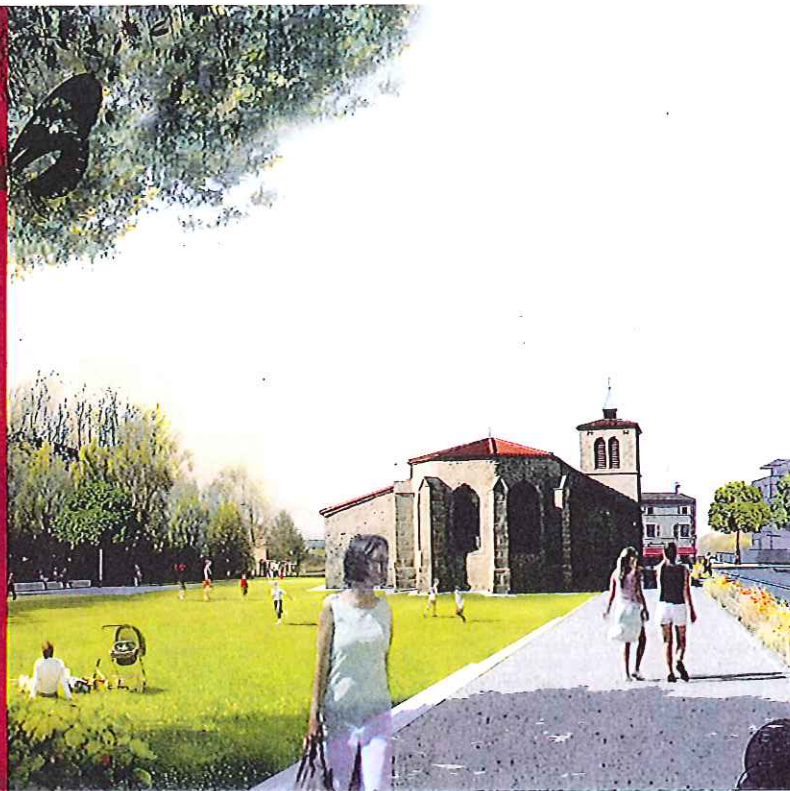
Les premiers travaux de voirie vont permettre la reprise et la mise aux normes de tous les réseaux (humides et secs) ainsi que la réorganisation des voies de circulation en vue de préparer la construction des premiers îlots de logements.

Ce projet renforcera la mixité des fonctions urbaines : les nouveaux logements apporteront une nouvelle population ainsi qu'une densité appropriée à un centre ville, les aménagements paysagers renforceront son attractivité.

Ainsi, les bases sont donc aujourd'hui posées pour aller plus loin, afin de préparer un cadre urbain de qualité en valorisant les atouts naturels et patrimoniaux de notre commune.

Restant à votre entière disposition,

Claude Giraud,
Maire de Montrond-les-Bains



"La Grande Promenade" - Illustration : Ateliers GIREPO-MASSART

Un chantier qui s'organise...

Avec la mise en service en juillet 2009 de la passerelle, liaison physique entre les différents pôles d'activité de la ville, le projet ZAC Château-bords de Loire est entré dans sa phase de réalisation et différentes étapes sont d'ores et déjà programmées dans l'espace et le temps pour créer et structurer ce nouvel espace au cœur de notre commune.

Chaque phase générera bien sûr des travaux importants mais le chantier et l'intervention des entreprises seront maîtrisés afin de minimiser au maximum les désagréments pour les riverains, les commerces mais aussi pour la circulation et l'accès aux différents lieux de cette zone (église, salles associatives...). Vous trouverez dans les pages suivantes de nombreuses informations utiles lors des différentes étapes de travaux.

La nouvelle Voirie

Cette nouvelle trame facilitera le fonctionnement du quartier et libérera l'église de sa fonction actuelle de rond-point : le tracé de la rue E. Dugeyrat sera rectifié, préparant ainsi l'espace pour la future grande pelouse et les aménagements paysagers de la voie verte.

Les travaux de terrassement et d'enfouissement des réseaux viennent de débuter et se poursuivront par les travaux d'une structure provisoire de la nouvelle chaussée dans l'attente des premières constructions d'immeubles.

Les Constructions :

L'objectif de la Commune dans le cadre de l'aménagement de la ZAC Château-Bords de Loire est aussi de développer et de diversifier l'offre de logements dont 25% seront à caractère social en accession et en location.

Ce programme de construction sera découpé en trois îlots et un cahier des charges très précis concernant les diverses exigences urbaines, paysagères, architecturales, environnementales et énergétiques a été remis aux différents candidats promoteurs.

Îlot Église

Situé entre la rue de l'Église et l'avenue de Boissieu, ce premier îlot va débuter par la construction dès la fin 2010 d'un premier bâtiment de 14 logements réalisés par la société Thomas SA et la société d'architecture Jean-Charles Roche. D'autres logements viendront ensuite compléter et diversifier l'offre de logements de ce secteur.

Îlot Mairie

71 logements seront érigés sur l'actuel parking derrière la mairie. Les opérateurs désignés pour cette phase sont la Société SACICAP, la SCP d'architecture Dalmasso-Grazian et l'Atelier Aline Duverger. Cette deuxième phase devrait intervenir à partir de 2012.

Îlot Bords de Loire

Cette troisième tranche, prévue à l'emplacement de l'actuelle cure paroissiale, ne sera étudiée qu'à l'issue de la réalisation des deux premiers îlots.

CARNET DE ROUTE

La mise en chantier d'un projet d'aménagement de centre ville de cette envergure génère inévitablement des nuisances occasionnelles pour les riverains des travaux. Ces travaux vont perturber pendant toute leur durée les déplacements et les accès aux nombreux équipements publics de la zone et de ses environs.

Réfléchir au bien-être des riverains, rencontrer les commerçants, faciliter les déplacements des Montrondais, permettre les accès aux commerces, à la mairie, à la poste, à l'église... assurer la sécurité des riverains et du chantier, organiser l'intervention des entreprises, fait partie du travail de l'ensemble des acteurs de la ZAC : la ville, l'aménageur, la maîtrise d'œuvre et les entreprises.

Ensemble, nous poursuivons l'objectif de réduire les nuisances et de construire ce nouveau centre. Ensemble, nous définissons les plans de circulation et la signalisation provisoire à mettre en place.

Ensemble nous vous informons.

A l'occasion du démarrage de la phase 2 des travaux, les différentes étapes du plan de circulation ont été présentées aux riverains par le Maire, la SEDL et le maître d'œuvre lors d'une réunion publique tenue le 1^{er} Avril aux Forêtiales.

Nous restons à votre disposition pendant la durée des travaux et pour toute information sur l'enchaînement des prochaines phases.

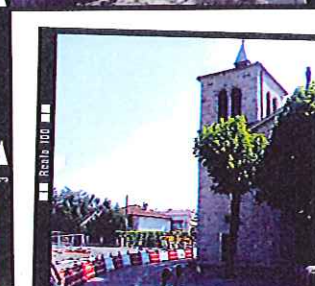
ZOOM
en images



Plan d'aménagement de la ZAC Château-Bords de Loire - Ateliers GIREPO-MASSART

Avril 2010,

Réunion publique aux Forêtiales



Mai 2010,

Vue d'ensemble des différentes zones de travaux sur le chantier ZAC Château-Bords de Loire

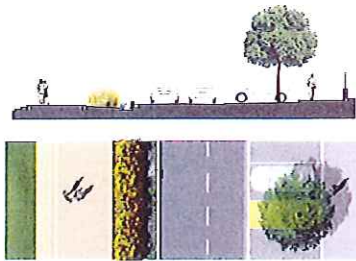
PHASE 2 LES NOUVELLES VOIRIES

Les travaux de la voirie s'organisent en 2 phases

Dans un premier temps des travaux de terrassement, de structure des chaussées et de réseaux primaires seront réalisés. Puis des travaux de finition qui correspondront à la pose des trottoirs et de l'enrobé définitif de la voirie suivront.

Cette nouvelle trame viaria assurera les échanges routiers Est-Ouest. De plus des stationnements seront réalisés sur l'ensemble de son linéaire.

Une noue végétale sera créée le long de cette voie afin de récupérer une partie des eaux pluviales, et de mettre la promenade qui longe la pelouse à distance de la circulation...



COORDINATEUR SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE

Sa mission est d'assurer la coordination du chantier sous l'angle de la sécurité des travailleurs, du chantier lui-même et de la sécurité de ceux qui seront appelés à intervenir plus tard sur l'ouvrage.

Il intervient dans le cadre de chantiers de bâtiments ou de travaux publics qui comportent des risques particuliers et lorsque le chantier réunit deux entreprises en co-activité. Il est associé au projet dès la mission de conception (identification des risques, description des moyens qui éviteront les accidents) et lors de la phase de chantier.

- **LOT N°1 - TERRASSEMENT :**
TPCF - TRAVAUX PUBLICS CARRIÈRES FOREZIENNES
MONTANT DE 334 600,10 € HT
- **LOT N°2 - RÉSEAUX SECS ET HUMIDES :**
TPCF / LESCHEL & MILLET TRAVAUX PUBLICS / CITEOS
MONTANT DE 366 833,07 € HT
- **LOT N°3 - VOIRIE - MOBILIER URBAIN :**
SCREG SUD EST - MONTANT DE 599 949,65 € HT
- **LOT N°4 - REVÊTEMENT BÉTON :**
SOLS CONFLUENCE - MONTANT DE 159 924,80 € HT
- **LOT N°5 - MAÇONNERIE :**
TPCF - TRAVAUX PUBLICS CARRIÈRES FOREZIENNES
MONTANT DE 27 519,00 € HT
- **LOT N°6 - SERRURERIE MENUISERIE :**
VERVAS MÉTAL - MONTANT DE 117 733,40 € HT
- **LOT N°7 - ARROSAGE BRUMISATION :**
CHOMAT ARROSAGE - MONTANT DE 73 651,50 € HT
- **LOT N°8 - PLANTATIONS :**
PALLANDRE / RIVOIRE MONTANT DE 174 564,20 € HT
- **LOT N°9 - JEUX POUR ENFANTS :**
KOMPAN / PAYSAGE 2000 - MONTANT DE 59 185,89 € HT

Points Forts

Les entreprises ont été sélectionnées selon des critères définis par le règlement de la consultation. Parmi ceux-ci figurent :
L'approche environnementale de l'opération, la réalisation d'un chantier propre, la sécurité des riverains et du chantier pendant la durée des travaux.

La prise en compte de l'environnement du chantier signifie :

L'église et les célébrations

Sous réserve d'informer les entreprises à l'avance, ces dernières cesseront leur activité lors des célébrations ou cérémonies d'enterrement. Le chantier sera nettoyé et les engins présents sur la zone évacués.

Prise en compte des commerces et habitations des alentours

Les habitants et les commerçants de la zone seront informés par courrier des gênes occasionnées par le chantier. Mais pour plus de respect de la vie privée des riverains, il a été décidé d'adapter les horaires de travail de 8h à 12h et 13h30 à 16h30, de limiter au maximum les livraisons et mouvements des engins entre 11h et 13h et de proscrire le travail de nuit.

Fréquentation piétonne

Afin de permettre aux piétons l'accès à l'ancienne voie ferrée, les tranchées et les trous réalisés seront impérativement rebouchés. Le site sera préservé puisqu'aucun stockage de matériaux ne sera fait sur place.

Gestion de la salissure

Le cahier des charges impose un chantier propre avec l'arrosage des surfaces pour limiter le transport des poussières, le rangement et le nettoyage du chantier ainsi que des voiries, le ramassage et l'évacuation des déchets produits par l'entreprise après avoir fait un tri en décharge homologuée.

Gestion des nuisances sonores

Le matériel employé est récent et est équipé conformément à la législation d'échappement et d'insonorisation de moteurs.

Protection de l'environnement

Des protections adaptées seront mises en place pour les bâtiments environnants, les revêtements, les arbres et les luminaires situés dans la zone de chantier afin de ne pas les endommager.

ECO BULLES

Traitement et suivi

Les entreprises retenues s'engagent à améliorer la gestion des déchets en réduisant la quantité de déchets produits et en optimisant leur valorisation. Un soin particulier est apporté au triage des différents déchets en vue du recyclage

Trois grandes familles de déchets

1 Les déchets inertes

Ils sont constitués de matériaux de démolition, de remblai de pierres. Les entreprises ont des décharges homologuées pour vider les camions selon les secteurs géographiques des chantiers. Lors du chantier de démolition, certains matériaux ont été stockés sur place à la demande de la collectivité et de l'aménageur afin d'être réutilisés dans le chantier d'aménagement notamment pour la réalisation de la structure de la voirie nouvelle. Il s'agit là de la valorisation de déchets ainsi que de la limitation des gaz à effet de serre émis par les camions intervenant sur le chantier pour livrer les matériaux nécessaires et enfin d'une économie financière.

2 Les déchets verts

Ils résultent des travaux de tonte, taille et abattage. L'entreprise concernée possède un broyeur déchiqueteur afin de réduire au maximum le volume de déchets et les coûts de transport. Les déchets sont évacués sur la plate-forme de recyclage de Saint Just Saint Rambert. Le déchet vert est quand à lui valorisé en compost, engrais naturel pour la terre. C'est grâce à ce dernier que les travaux de l'Esplanade ont pu être finalisés rapidement.

3 Autres déchets

Ce sont des déchets occasionnels qui proviennent des travaux de nettoyage (papiers, bouteilles, sacs en plastique), de démolition (ferrailles, anciennes clôtures...) et d'emballage (palettes perdues, carton, film plastique). L'ensemble de ces déchets est ramené au siège de l'entreprise. Ils sont triés sur place. Les cartons et les papiers sont mis en bacs puis sont régulièrement collectés puis recyclés. Les bois provenant des emballages des entreprises sont broyés pour la fabrication de panneaux particuliers (contre plaqué). Les métaux sont collectés. Les déchets qui ne peuvent être valorisés sont mis en benne et évacués par l'entreprise de collecte. Ils sont ensuite incinérés ou enfouis.

Mars 2010

10 Mars 2010, réunion à la SEDL pour le lancement du chantier



2010

PHASE 2 - Les Nouvelles Voiries 1ère partie : En cours de réalisation

FIN 2010

PHASE 3 - Parvis et Talus, Espace Mairie

2011 PHASE 4 - Le Square

2012 - 2013

PHASE 5 A - La Voie Verte, Espace Jardins
PHASE 5 B - La Voie Verte - Espace Loire



Quelques dates repères...

2012

PHASE 7 - La Promenade et La Grande Pelouse

2013

PHASE 6 - Le Belvédère

AU-DELA ...

PHASE 2 - Les Nouvelles Voiries 2ème partie : Travaux de finition après la construction des Immeubles



Stationnement

Durant la période des travaux, le stationnement au parking du Château donne un accès direct au centre-ville par la passerelle.

Police Municipale

Monsieur Thierry Maisse
1 Place du Général de Gaulle
tel. 06 76 27 75 41

Infos chantier

Monsieur COLOMBAN, coordinateur Sécurité et Protection de la Santé, Groupe APAVE - St-Etienne :
tel. 06 18 36 09 23
ala@colomban@apave.com

Où trouver PASSERELLES ?

En Mairie, à l'Office du tourisme, aux Forêtiales, aux Allées, à la Bibliothèque.

Prochain Numéro : Les Ilots habitations et qualité environnementale du cadre de vie.

L'équipe Projet

Collectivité concédante :
Mairie de Montrond-les-Bains
Aménageur : Société d'Équipement du Département de la Loire
Maîtrise d'œuvre :
Ateliers Girard-Massart, Architecte mandata
Jean-Michel Verney-Carron, Paysagiste
B. Ingénierie, Bureau d'études VRD
Bost Ingénierie, Bureau d'études structure

L'info sur le Net

Téléchargez le Mag de la ZAC :
www.montrond-les-bains.fr

Rédaction

Mairie de Montrond-les-Bains :
Claude Giraud, Maire de Montrond-les-Bains,
Serge Perceat, Adjoint à la communication.

SEDL - Société d'Équipement du Département de la Loire :
Guillaume Lebeau, Isabel Sanchez.



Mairie de Montrond-les-Bains - Place Général de Gaulle - BP 4210 Montrond-les-Bains - tel. 04 77 51 42 77



Société d'Équipement du Département de la Loire
35 rue Forchardier - BP103
42010 ST-ETIENNE CEDEX 2 - tel. 04 77 49 25 49